



Le Collectif « **Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin** »

Composé d'élus et citoyens des communes concernées dénonce dans ce projet de **9 éoliennes de 180 m de haut :**

- La **saturation visuelle** de la CDC Vals de Saintonge par la concentration des **227** éoliennes à venir
- Le plus gros projet du département équivalent à **300 fois** les besoins énergétiques de La Jarrie Audouin
- Un impact environnemental paysager et patrimonial catastrophique
- Une perte de **20 à 30 %** de la valeur immobilière des habitations concernées
- Le non respect des consignes de la Ministre de l'Ecologie concernant l'intégration harmonieuse et l'acceptabilité des projets éoliens

Et surtout les habitants de St Pierre de l'Isle et de St Martial de Loulay :

- n'ont pas été concertés par les élus et les responsables du projet
- découvrent des éoliennes de 180 m de haut à moins de 800 m de leurs habitations avec des risques possibles sur leur santé
- ont été **méprisés** par les développeurs, une partie des élus et des habitants de La Jarrie Audouin favorables au projet, lesquels ont souhaité implanter 6 des 9 éoliennes en limite des habitations des villages limitrophes afin de garder un espace de visibilité sur les bois et préserver leur cadre de vie

Vouloir l'argent des éoliennes mais déplacer les nuisances chez les voisins est tout simplement INACCEPTABLE !

L'Agence Régionale de la Santé émet des craintes sur ce projet, concernant les risques possibles sur la santé des riverains .

Le conseil départemental de Charente Maritime a donné un avis défavorable à ce projet pour plusieurs motifs.

Alors si vous souhaitez nous aider dans ce combat qui peut être un jour sera le vôtre (voir carte au dos), que vous soyez des communes limitrophes ou pas, participez à l'enquête publique du 1^{er} au 31 mars 2021 (1 avis par personne et non par foyer et sans restriction d'âge).

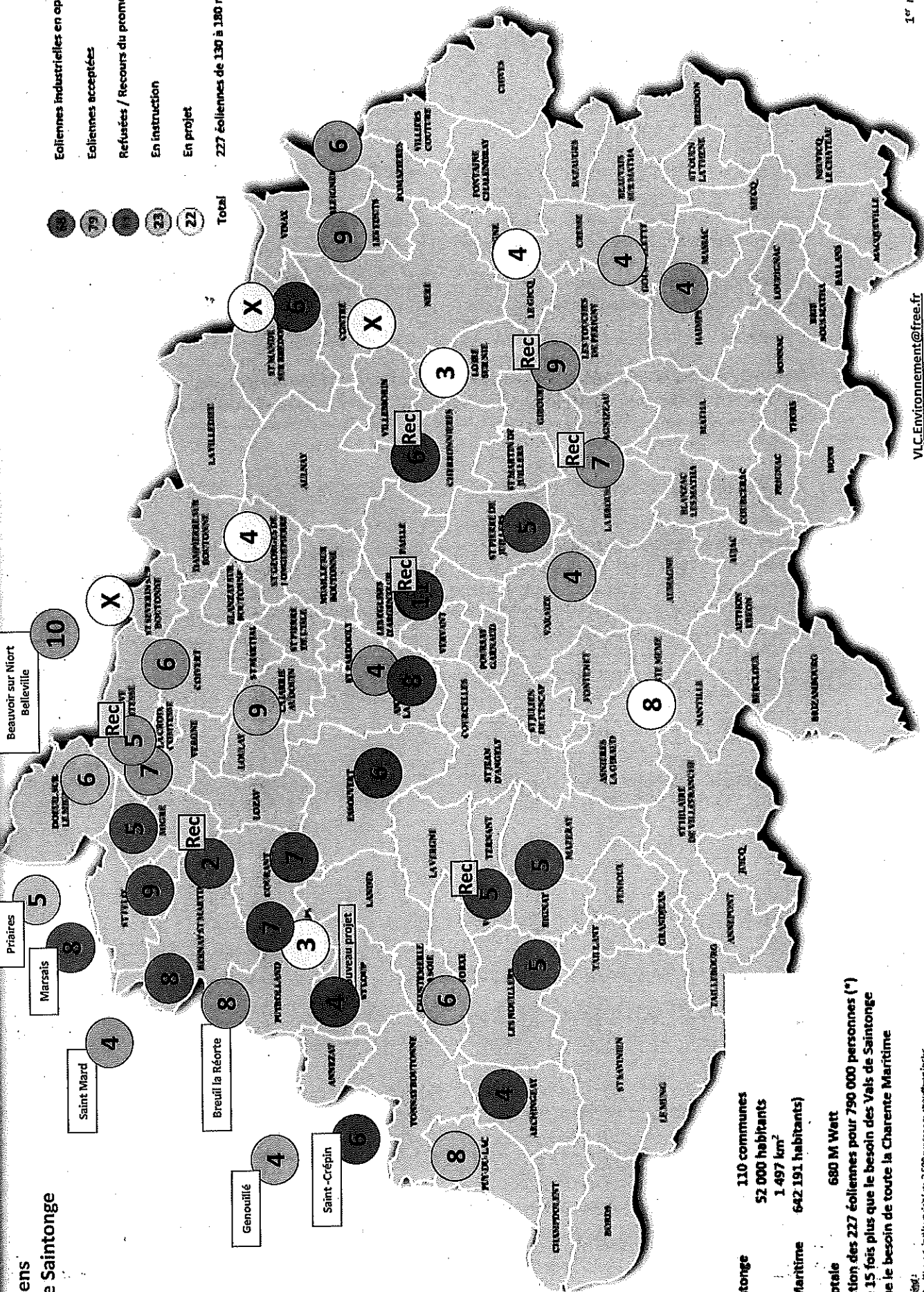
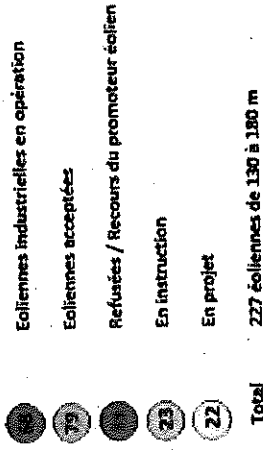
Donnez votre avis directement à la mairie de La Jarrie Audouin les 12 mars (14h à 17h), 17 mars (9h à 12h), 26 mars (14h à 17h) et 31 mars (9h à 12h30) ou déposez votre avis sur le site de l'enquête publique : www.registre-numerique.fr/eolien-la-jarrie-audouin/deposer-son-observation

Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chance d'éviter cette catastrophe, certains y sont parvenus.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le 06.20.78.59.75 ou 06.07.16.26.21 et la page facebook : lajarrieaudouinantieolien

Territoire de la Communauté de communes des Vals de Saintonge

Parcs éoliens en Vals de Saintonge



Vals de Saintonge
 110 communes
 52 000 habitants
 1 497 km²
(Charente Maritime 642 191 habitants)
 Puissance totale 680 M Watt
 Une production des 227 éoliennes pour 790 000 personnes (*)
 Soit plus de 15 fois plus que le besoin des Vals de Saintonge
 Soit plus que le besoin de toute la Charente Maritime

(*) Source INSEE 2007 - Une commune de 3 MWh produit l'électricité de 3 500 personnes. choulffay@ccs.vst.fr



Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
DEFROY COUPRIE	Timothé	St Pierre de l'Isle	22/03/21	[Signature]
DEFROY	Antoine	St Pierre de l'Isle	22/03/21	[Signature]
DEFROY COUPRIE	Valentin	St Pierre de l'Isle	22/03/21	[Signature]
NOUVEAU ERIC	ERIC	S' MARTIAL	22/03/21	[Signature]
NOUVEAU MP.		S' MARTIAL	23/03/21	[Signature]
MOUTONNET	Amandine	La Chiffardière	23.03/21	[Signature]
Moutonnet J.	Jacques	La Chiffardière	23.03.21	[Signature]
EGNER	Poussa	La Chiffardière	23/03/21	[Signature]
EGNER	François	La Chiffardière	23/03/21	[Signature]
CORNET	Aline	St Pierre de l'Isle	24/03/21	[Signature]
FOURRIER	Sophie	St Pierre de l'Isle	24/03/21	[Signature]
FOURRIER	Amandine	St Pierre de l'Isle	24/3	[Signature]
CONAN	Rérodicte	St Pierre de l'Isle	24/3	[Signature]
CONAN	DAVID	//	24/3	[Signature]
Conan	deia	St Pierre de l'Isle	24/3	[Signature]
Conan	Camille	St Pierre de l'Isle	24/3	[Signature]
Conan	Emilie	//	24/3	[Signature]



Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
KLEBER	Monique	ST Pierre de L'Isle	21.03.2021	
COUPE	KÉVIN	17330	20 03 2021	
Valent	Elisabeth	ST Pierre de l'isle 17330	22 03 2021	
Valent	Christophe	17330 ST Pierre de l'isle	22.3.21	
Valent	Jeremy	ST Pierre de l'isle	22 .03. 21	
Valent	Thomas	ST Pierre de l'isle	22 .03. 21	
Valent	Clément	ST Pierre de l'isle	22.03.21	
Viennevère	Gene	COUANT	22 03 21	
DAVID	Fabrice	Viennevère Pa Gantesse	23.03.21	
Kleber	Stephane	ST Pierre de L'Isle	23.03.21	
BALUIS	BENOIT	ST JEAN	21 03 2021	
GUIGNER	Céline	LOULAY	27/03/21	
GUIGNER	J. Thiebl	Loulay	27/03/21	
MAJEUX	Romain	COUVERT	27/03/21	
MEMON	Carl	La Jarrie Audouin	28/03/21	
MEMON	Michel	Dampierre	28/03/21	
MEMON	david	ST Pierre guilliers	28/03/21	



Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
NADOT	Mathieu	St Pierre de l'Isle	26.03.21	
Wolji	Vanessa	St Pierre de l'Isle	26.03.21	
CHATELIER	Jean-François	St Pierre de l'Isle		
CHATELIER	Jean-Ghislain	ST PIERRE DE L'ISLE	26/03/21	
GUHY	François	St Martin	le 26/03/21	
LEGER	Dominique	Corver	26.03.21	
Charpentier	Françoise	La Jarrie A	26.3.21	
Charpentier	Louis	La Jarrie	26.3.21	
BOSSEON	François	St Pierre de l'Isle	26/03/21	
LEFEVRE	Marie	Chateaubouin	26/03/21	
FARET	PATRICK	St Pierre de l'Isle	26/03/21	
CHRISTIE	MAURICE	MATRA	26/03/21	
Hamclaire	Sylvie	St Pierre de l'Isle	26/03/21	
SAUNIER	Christiane	St Pierre de l'Isle	26/03/2021	
GUIBERT	Jean-François	La Jarrie (commune)	26/3/2021	
TRISSEAU	Julien	St Martin de Juilliers	26/3/2021	
Bidault	Maman	St Pierre de l'Isle	26/03/21	



Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
BAUDIN	Michelle	St Pierre de l'Isle	22/03/2021	Baudin
ROBIN	Patrick	St Pierre de l'Isle	22/03/2021	Robin
GAASSIOT	XAVIER	St Pierre de l'Isle	22/03/2021	Gaassiot
Landry	Venlaine	St Pierre de l'Isle	22/03/21	Landry
Nichel	Stephanie	St Pierre de l'Isle	22/03/2021	Nichel
Christophe	VALVERT	St Pierre de l'Isle	22/03/2021	Valvert
Bruno	Grégoire	St Pierre de l'Isle	22/03/21	Bruno
Chabot	Ermine	St Pierre de l'Isle	22/03/21	Chabot
Tralvert	Elément	St Pierre de l'Isle	22/03/21	Tralvert
VALVERT	Thomas	St Pierre de l'Isle	22/03/21	Tralvert
BERTIN	Michèle	St Pierre de l'Isle	22/03/21	Bertin
BERTRIN	Christophe	St Pierre de l'Isle	22-03-21	Bertrin
Durancan	Simon	St Pierre de l'Isle	22/03/21	Durancan
Durancan	Cécille	St Pierre de l'Isle	22/03/21	Durancan
Durancan	Yann	St Pierre de l'Isle	22/3/21	Durancan
Cuprie	Aurélien	St Pierre de l'Isle	22/03/21	Cuprie
Defey-Courrie	Maman	St Pierre de l'Isle	22/03/21	Defey-Courrie



Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
BARIL	Jean	St Pierre de l'Isle	24-03-21	Baril
BARIL	Annie	St Pierre de l'Isle	24/03/21	Baril
Roy	Joëlle	St Pierre de l'Isle	24/03/21	Roy
Guiverson	Françoise	St Pierre de l'Isle	24/03/21	F. Guiverson
Pollard	José	St Pierre de l'Isle	24/03/21	Pollard
Peauve	A.	St Pierre de l'Isle	24/3/21	Peauve
TAGINAY	MS	St Pierre	24/03/21	Taginay
VERDAVAINE	Fredene	St Pierre	24/03/21	Verdavaine
Tournaud	Amand			
VERDAVAINE	Marie	St Pierre	24/03/21	V-
VERDAVAINE	Gabriel	St Pierre	24/03/21	Verdavaine
VERDAVAINE	Martin	Limoges	24/03/21	Verdavaine
Verdavaine	Kléa	Limoges	24/03/21	Verdavaine
BRANCHOT	Monique	Sainte-Sauvée	24/03/21	Branchot
Branchot	Louise	Limoges	24/03/21	Branchot
FOUGERE	Maïne	St Pierre de l'Isle	24/03/21	Fougere
Dyrcm	Séverin	St Pierre de l'Isle	24/03/21	Dyrcm



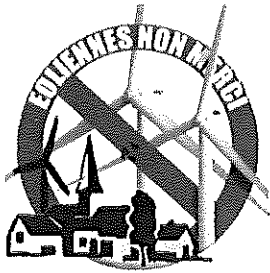
Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
GOBERT	EMMANUEL	St Pierre de Pisle.	24 03 2021	
CHETY	H. Laine	St Pierre de l'Isle	24 03 2021	
BIDAULT	Sylvie	St Pierre de l'Isle	24/03/21	
BIDAULT	Manon	St Pierre de l'Isle	24/03/21	
LECHAUVE	YDANN	BEAUVIORY Mort	25/03/21	
FORGERD	Sylvie	Ruisse la charrière	25/03/21	
BRY.	Jean Claude	Saint Pierre de l'Isle.	25.03/21.	
BRY	Suzy	St Pierre de l'Isle	25/03/21	
GONÉ	Denis	DITON.	25/03/21	
PANMARI	Annie	St Pierre de l'Isle	25.03.21	
WRIGHT	Donna	14 Rue de la CROIXBLANCHE	25.03.21	
WRIGHT	Jon	---	25.03.21	
Charlene	Sylvie	St Pierre de l'Isle	26/03/21	
DALLA-COSTA GERARD	GERARD	ST Pierre	26/03/21	
MAINGUENAUD ARLIE	ARLIE	ST PARDOULT	26/03/21	
MARTINEAU	Pascal	ST Pardoult	26/03/21	
DURANGEON	Sophie	St Pierre de l'Isle	26/3/21	



Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
BIDAULT	MARC	IZON (33)	21/03/2021	
TEXIER	Hélène	33450-IZON	21.03.21	
Moore	Micheline			Moore
BIDAULT	S. Jacques	17130 St Georges d'Oléron	21-03-21	
K... ..	Nathalie	17330 St Pierre de l'Isle	22/03/21	
Tomissonez	Thierry	17330 St Pierre de l'Isle	22/03/2021	Tomissonez
Philippe	Serome	17330 St Pierre de l'Isle	22/03/2021	
Bialas	Marie Laure	17330 St Pierre de l'Isle	22/03/21	
Bialas	Serome	17330 St Pierre de l'Isle	22/03/21	
Bialas	Maitena	17330 St Pierre de l'Isle	22/03/21	Maitena
Bialas	Maëlla	17330 St Pierre de l'Isle	22/03/21	
Bialas	Noëlie	17330 St Pierre de l'Isle	22/03/21	Noëlie
Rinjonneau	Philippe	St Pierre de l'Isle	22/03/21	
Butlerquet	Christelle	St Pierre de l'Isle	22/03/2021	
Fouche	Serome	St Pierre de l'Isle	22 03 2021	
CHILCOTT	Rachel	St Pierre de l'Isle	22-03-2021	R Chilcott
Chilcott	Marc	St Pierre de l'Isle	22/03/2021	Chilcott



Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
PROUST	Julien	St Pierre de L'Isle	18/03/2021	
GORNARD	Christophe	La Jarrie Audouin	18/03/2021	
GORNARD	Domènique	La Jarrie Audouin	18/03/2021	
GORNARD	Benjamin	Angoulême	18/03/2021	
GORNARD	Amadeus	St Agnant	18/03/2021	
HANSON	Nadéline	St Pierre de L'Isle	18/03/21	
HANSON	CYRILLE	St Pierre de L'Isle	18/03/21	
BESIAT	Sah'w	St Pierre de L'Isle	26/03/21	
Cauchois	Tony	Loulay	28/03/21	
Cauchois	Joy	Loulay	28/03/21	
Cauchois	Mylène	Loulay	28/03/21	



Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
GREUON	CHRISTOPHE	La Jarrie Audouin	26/03/21	
GREUON	FLORENCE	La Jarrie Audouin	26/03/21	
DELZENNE	SARAJANE	La Jarrie Audouin	26/03/21	
CHATEAU	ZÉOPHÉL	St Georges de Longueville	26/03/21	
FERRERAS	FÉLIXE	Charbonnière	27/3/21	
SILVA	PATRICE	ANIZANT	27/03/21	

Amigote GAGNER
habitante de la commune
de Saint Martial 17330

Dossier : projet éolien de la zone Andoni

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre entretien du 16 mars dernier dans les locaux de la mairie de la zone Andoni et selon vos préconisations, je confirme les points de notre entretien à savoir :

1) je dénonce la concentration exagérée d'éoliennes sur la limite de Val de Saintonge engendrant une saturation visuelle.

En outre, je comprends bien que la seule retombée financière possible pour nos modestes communes rurales est d'accepter les propositions alléchantes des développeurs RWE / Volkswind, nuisibles à notre paysage et leur être.

2) sur le flyer projet éolien de la zone Andoni, je constate l'absence d'un photomontage qui aurait pu être réalisé à partir de la mairie de la commune de St Martial, église en clinchoppe, située sur la route départementale 210 en lieu depuis l'église romane du 12e siècle, édifiée sur la colline. L'impression aura lieu insertion dans le site, ce qui aurait éclairé, sans aucun doute, les habitants de notre

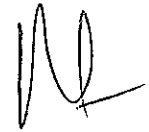
comme quant au devenir de notre tranquille
paysage saintongois, mutilé par des évolutions de 110 m

2) Les recommandations émises par l'ARS relatives
aux craintes concernant les risques possibles sur la santé
de habitants avoisinants en ce que l'air se déformable
dans le Conseil Départemental doivent être pris
en considération afin d'éviter la non réalisation
de ce projet, dans le cas contraire je pourrais en décider
que l'aspect financier prime sur la raison !

D. Gu

LR + AR

(77)



De Michel SOULARD
Président de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »
17 330 Villeneuve la Comtesse

1

Lettre Recommandé avec Accusé de Réception à Monsieur le Commissaire Enquêteur

Villeneuve la Comtesse, le 27 mars 2021,

Participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » à l'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Monsieur le Préfet de Charente Maritime
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Charente Maritime
Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin
Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin,

L'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin s'est ouverte le 1^{er} mars 2021, mais :

- Savez-vous que les promoteurs éoliens sont des entreprises privées qui ne font ni de l'écologie, ni du développement durable, mais de l'argent ? Ils ne font qu'installer des machines achetées en Allemagne, au Danemark ou en Espagne. C'est dans un schéma subventionné et non concurrentiel que **l'électricité leur est rachetée 3 fois le prix de marché** (chiffres 2020 dans le document joint). Sans cela ils n'existeraient plus. Ce sont nous, les consommateurs, qui payons la facture.
- Savez-vous que l'industrie éolienne n'est pas sans générer des pollutions importantes ? La fédération France Energie Eolienne qui regroupe les promoteurs éoliens a essayé de faire croire dans un film publicitaire que l'éolien ne pollue pas. Or le Jury de Déontologie de la Publicité en a « *déduit qu'en employant une formule qui suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution (« propre ») et de sécurité en général (« sûre »), le film publicitaire, qui n'exprime pas avec justesse les conséquences de la production d'énergie éolienne, est de nature à induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions de l'annonceur.* » <https://www.idp-pub.org/avis/france-energie-eolienne-internet-plainte-fondee/>
- Savez-vous que le projet en cours sur la Jarrie Audouin est un **projet pilote qui est deux fois plus puissant que les plus grands parcs éoliens de Charente Maritime** ? L'objectif des promoteurs est d'implanter ce type de parcs gigantesques (6 MWatts) dans d'autres communes de Charente Maritime. C'est la raison des largesses financières proposées.

1

- Savez-vous que la **production électrique d'une éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent** ? Ainsi avec un vent de 80 km/h, une éolienne de 3 MW produit environ 3 MW (vent violent selon Météo-France), avec un vent de 40 km/h elle produit 8 fois moins, c'est à dire **0,375 MW** et avec un vent de 20 km/h elle produit **64 fois moins, soit environ 0,046 MW**. Donc, même si une éolienne tourne, sa production électrique peut être quasiment nulle.
http://www.meteofrance.fr/documents/10192/4219094/Vigilance_VentViolent.pdf et <https://energieplus-lesite.be/theories/eolien8/rendement-des-eoliennes/>
- Savez-vous que 227 éoliennes sont en opération, autorisées, en instruction ou en projet en Vals de Saintonge ? **Vous n'en voyez aujourd'hui que 68, c'est à dire 1/3 de ce qui va sortir de terre ! A court terme, 159 nouvelles éoliennes de plus seront construites** (voir carte jointe)
- Savez-vous que ces 227 machines correspondent à **une puissance de production 15 fois plus importante que celle nécessaire aux besoins électriques des Vals de Saintonge** et plus que celle nécessaire pour tout le département de la Charente Maritime ? (Voir carte jointe).
- Savez-vous que personne n'a demandé aux Vals de Saintonge une telle contribution, ni l'Etat, ni le Gouvernement, ni la Préfecture ? **Ce sont uniquement les promoteurs éoliens qui mettent cette pression** pour installer leurs machines dans le but unique de faire de l'argent.
- Savez-vous que plus de 1 500 tonnes de béton sont nécessaires pour les fondations d'une éolienne ? **Ces centaines de socles déstructurent à jamais le sol et le sous-sol des terres agricoles**. Rien que pour les Vals de Saintonge, plus de 350 000 tonnes de béton sont nécessaires à l'heure où le sable se raréfie.
- Savez-vous que le **coût de démantèlement d'une éolienne est d'environ 500 000 €** et que souvent il sera à la charge du propriétaire du terrain en fin de vie des éoliennes ? Donc, ces éoliennes et surtout leurs socles ne seront probablement jamais enlevés. Il n'est pas « durable » de laisser aux générations suivantes des friches industrielles gigantesques et des terres incultes. Il y a plusieurs années, c'était la principale inquiétude de Monsieur Jalon, Préfet de Charente Maritime, en signant les arrêtés d'autorisation. Or les premières friches industrielles d'éoliennes apparaissent déjà dans le nord de la France.
- Savez-vous que, parlant du démantèlement des éoliennes en 2020, Profession Recycleur – L'Officiel des Déchets déclare **« L'expérience montre en effet que les dépôts de garantie en vue du démantèlement exigé au moment du permis de construire sont encore très loin de couvrir les frais de déconstruction. Ce constat est vrai en Europe bien évidemment, mais également aux Etats-Unis où 8 000 éoliennes devront être démontées tous les ans ces quatre prochaines années, estime Bloomberg NEF. Pour l'heure, aucune solution viable n'est disponible pour assurer le recyclage des pales et tout porte à croire que la solution n'est pas pour demain. Moralité, pour l'instant, des milliers d'entre elles partent à l'enfouissement 30 pieds sous terre dans l'Iowa, le Wyoming ou le Dakota du Sud. « Les pales**

d'éolienne finissent leurs jours-là, pour l'éternité », confirme Bob CAPPADONA, directeur des opérations VEOLIA Environnement en Amérique du Nord. »
<https://www.profession-recycleur.fr/dechets-d-eoliennes-le-defi-du-recyclage-des-pales-p673.html>

- Savez-vous que le commissaire enquêteur pour le projet de Saint-Georges du Bois a donné un avis défavorable entre autres à cause du **désistement de plusieurs propriétaires terriens devant les risques qu'ils prenaient avec le démantèlement des machines en fin de vie ?**
- Savez-vous qu'avec ses dimensions gigantesques (9 machines de 6 MWatts) , le parc éolien de La Jarrie Audouin aura un impact très important sur la Jarrie Audouin mais également sur les communes avoisinantes à des kilomètres à la ronde. **Beaucoup de communes voisines sont très inquiètes de l'apparition de ce projet monstrueux ...**
- Savez-vous que les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves-souris ? Chaque éolienne tue environ une dizaine d'oiseaux et une dizaine de chauves-souris par an. **Avec 227 éoliennes, plus de 2 200 oiseaux et 2 200 chauves-souris seront tués chaque année en Vals de Saintonge.** Je vous laisse évaluer les dizaines de milliers de cadavres pour l'ensemble du département de Charente Maritime.
- Savez-vous que les effets de l'éolien peuvent être nocifs pour les êtres vivants? Plus de 400 vaches sont mortes à Nozay :
https://actu.fr/pays-de-la-loire/puceul_44138/eoliennes-tueuses-pres-de-nozay-dans-la-ferme-des-potiron-la-400e-vache-est-morte-mi-decembre_38499386.html
 et une agricultrice nantaise porte plainte contre l'Etat
<https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/sante-des-vaches-et-eoliennes-une-agricultrice-nantaise-porte-plainte-contre-des-ministres-7125938> .
- Savez-vous que les promoteurs éoliens vous expliqueront toujours qu'une **éolienne de 200 m de hauteur aussi grande que la tour Montparnasse** dans un paysage de plaine sans relief a un *« impact faible et sans importance » ?*
- Savez-vous que l'éolien **détruit le tourisme rural et dévalorise l'immobilier de plus de 20 % ?** N'est-ce pas l'amorce d'un exode rural, alors que le département essaye de redynamiser notre campagne ?
- Savez-vous que **plusieurs habitants ont déjà quitté la commune de La Jarrie Audouin à cause de ce projet ?** D'autres projets ont également fait partir des gens des Vals de Saintonge.
- Savez-vous que la **colère gronde dans les Vals de Saintonge** à cause de cette **Invasion** et cette **Occupation** dans nos campagnes ? Cette agitation dans nos paysages trouble, jour et nuit, notre qualité de vie et notre environnement paisible, propres à la Charente Maritime.

- Savez-vous que Dominique Bussereau, président du Conseil Départemental de Charente-Maritime et Président de l'Assemblée des Départements de France, se référant aux projets de parcs éoliens prévus sur le département déclarait en 2019 « **La Charente-Maritime est en danger de mort touristique** ». Il poursuivait : « *La majorité de cette assemblée considère que le seuil de l'inacceptable a été franchi dans le département...* » Et D. Bussereau de dénoncer le fait que **le sable utilisé pour les 1 500 tonnes de béton armé par éolienne est « prélevé dans les sables que nous essayons de protéger en particulier au large des Mathes »**. <https://www.ddme.fr/2018/10/>
- Savez-vous qu'en 2019, Julien AUBERT, président de la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'Impact Economique, Industriel et Environnemental des Energies Renouvelables sur la Transparence des Financements et sur l'Acceptabilité Sociale des Politiques de Transition Energétique (IEIEERTFASPTE) a établi en 2019 que « **la transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique** ». <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANR5L15B2195-t1.html>
- Savez-vous que Marjolaine MEYNIER MILLEFERT, secrétaire de la même Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'IEIEERTFASPTE, Députée La République en Marche de l'Isère, a ajouté lors du Colloque National Éolien en 2019 : « *... comprendre que 80 % des gens qui vous disent que le développement des ENR électriques soutient la décarbonation et finalement la transition écologique en France je pense que ce n'est pas bon non plus parce que le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant vous nous avez menti...* ». <http://www.epaw.org/echoes.php?lang=fr&article=n769>
- Savez-vous que cinq députés et deux sénateurs de Charente-Maritime ont adressé un courrier commun à la ministre de la Transition Écologique, Barbara POMPILI, pour l'alerter sur la saturation du développement de l'éolien dans le département ? Jean-Philippe ARDOUIN (LRM), Olivier FALORNI (PRG), Raphaël GERARD (LRM), Didier QUENTIN (LR), Frédérique TUFFNELL (MD[MoDem]&DA, Corine IMBERT (LR) et Daniel LAURENT (LR) soulignent « *l'importance de définir un seuil local d'acceptabilité en matière de développement de l'éolien,* » tout en affirmant être « *résolument pour un développement national du mix énergétique* ». <https://www.francebleu.fr/infos/societe/deputes-et-senateurs-de-charente-maritime-interpellent-le-gouvernement-au-sujet-des-eoliennes-1609862605>
- Savez-vous que parlant des éoliennes, Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de Charente Maritime a récemment déclaré : « **Il appartient à tous les élus locaux de se battre contre des projets qui détruisent notre patrimoine** ». <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/eoliennes-il-appartient-a-tous-les-elus-locaux-de-se-battre-contre-des-projets-qui-detruisent-notre-patrimoine-20200729>

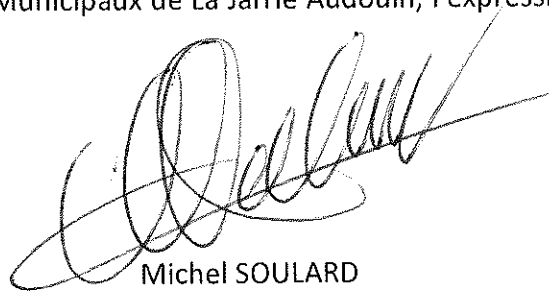
77 5

- Savez-vous que, récemment, Barbara POMPILI, « **la ministre de la Transition écologique et solidaire a déclaré (selon le tribunal administratif de Paris le 3 février 2021) que les énergies renouvelables ne contribuent pas à la réduction des gaz à effet de serre dans un « mémoire en défense » enregistré le 23 juin 2020... »** » <https://www.contrepoints.org/2021/02/18/391203-energies-renouvelables-et-effet-de-serre-sont-independants>

Maintenant vous savez ! Alors nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet.

Je suis à votre disposition pour toute clarification.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet de Charente Maritime, Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin, Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin, l'expression de mes sincères salutations.



Michel SOULARD

Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »

Villeneuve la Comtesse Environnement
 Association Loi 1901 - J.O. du 17 12 2011
 51 route départementale 150
 17 330 Loulay
 VLC.Environnement@free.fr

06 08 74 04 92

VLC.Environnement@free.fr

Copie à :






Lionel QUILLET, Cécile DAVID, Corinne IMBERT, Jean-Philippe ARDOUIN, Olivier FALORNI, Raphaël GERARD, Didier QUENTIN, Frédérique TUFFNELL, Corine IMBERT et Daniel LAURENT, Michel BRONCARD, Bertrand VINVCENT, StopEolien17, Pierre MOLAGER, Laure TROTIN, Denis ROGUET, Jean-Claude GODINEAU, Annie PEROCHON, Gerard BIELKAR, Françoise MESNARD, Julien GOURRAUD, Wilfried HAIRIE, Maurice PERRIER, Daniel LAGARDE, Didier BASCLE, Alain VILLENEUVE, Rene ESCOULIER, Hubert COUPEZ, Pierre DENECHERE, Cyril CHAPPET, Frederic BRUNETEAU, Frederic EMARD, Annie POINOT-RIVIERE, Sylviane DORNAT, Michel PELLETIER, Henri AUGER, Joel WICIAK, Laurent BUOILLE, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Philippe BARRIERE, Dominique GUILLON, Philippe HARMEGNIES, Ornella TACHE,

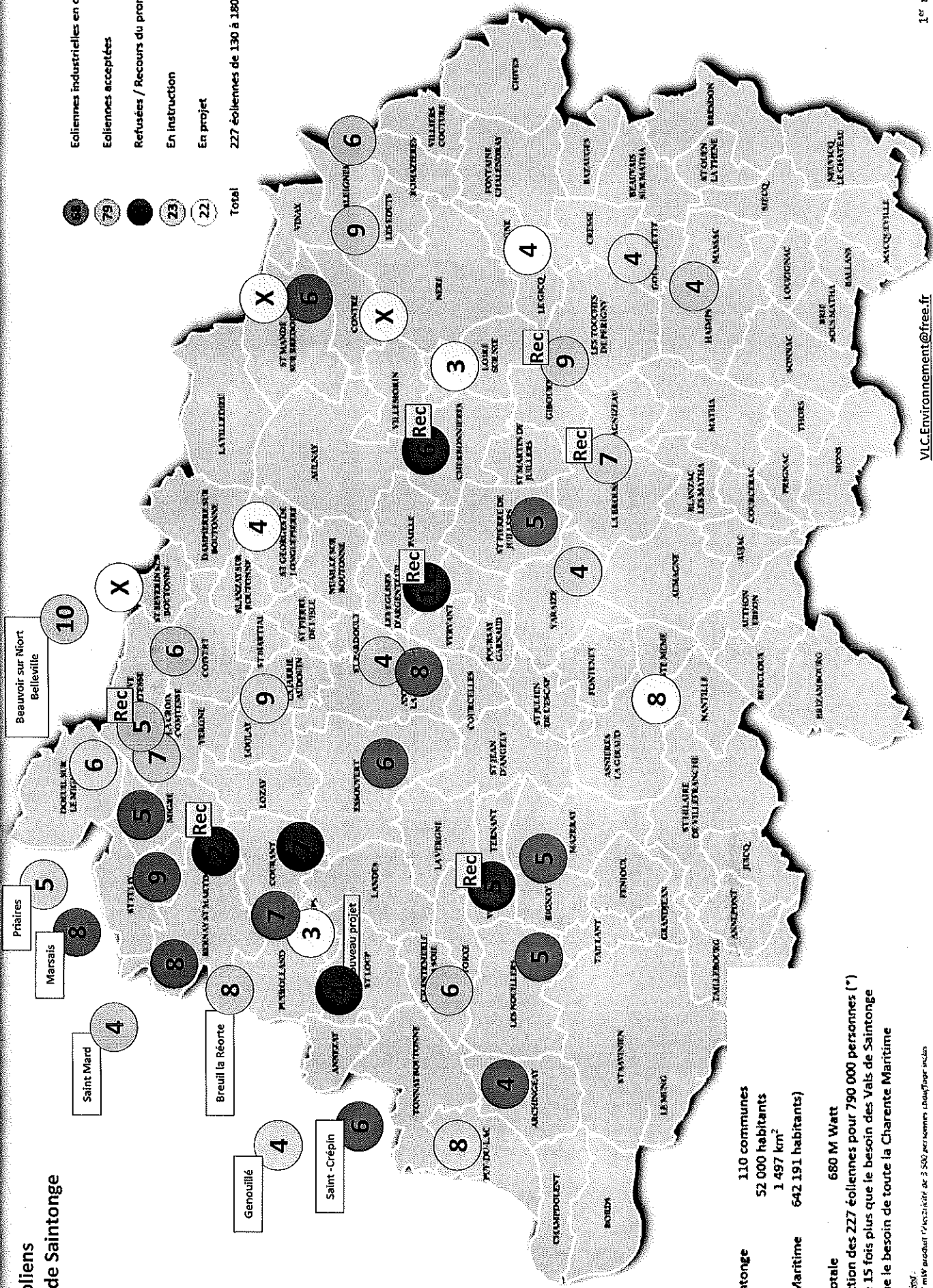
La pesse

Territoire de la Communauté de communes des Vals de Saintonge

Source : QSM

Parcs éoliens en Vals de Saintonge

-  Eoliennes industrielles en opération
 -  Eoliennes acceptées
 -  Refusées / Recours du promoteur éolien
 -  En instruction
 -  En projet
- Total 227 éoliennes de 130 à 180 m



Vals de Saintonge
 110 communes
 52 000 habitants
 1 497 km²
 (Charente Maritime 642 191 habitants)

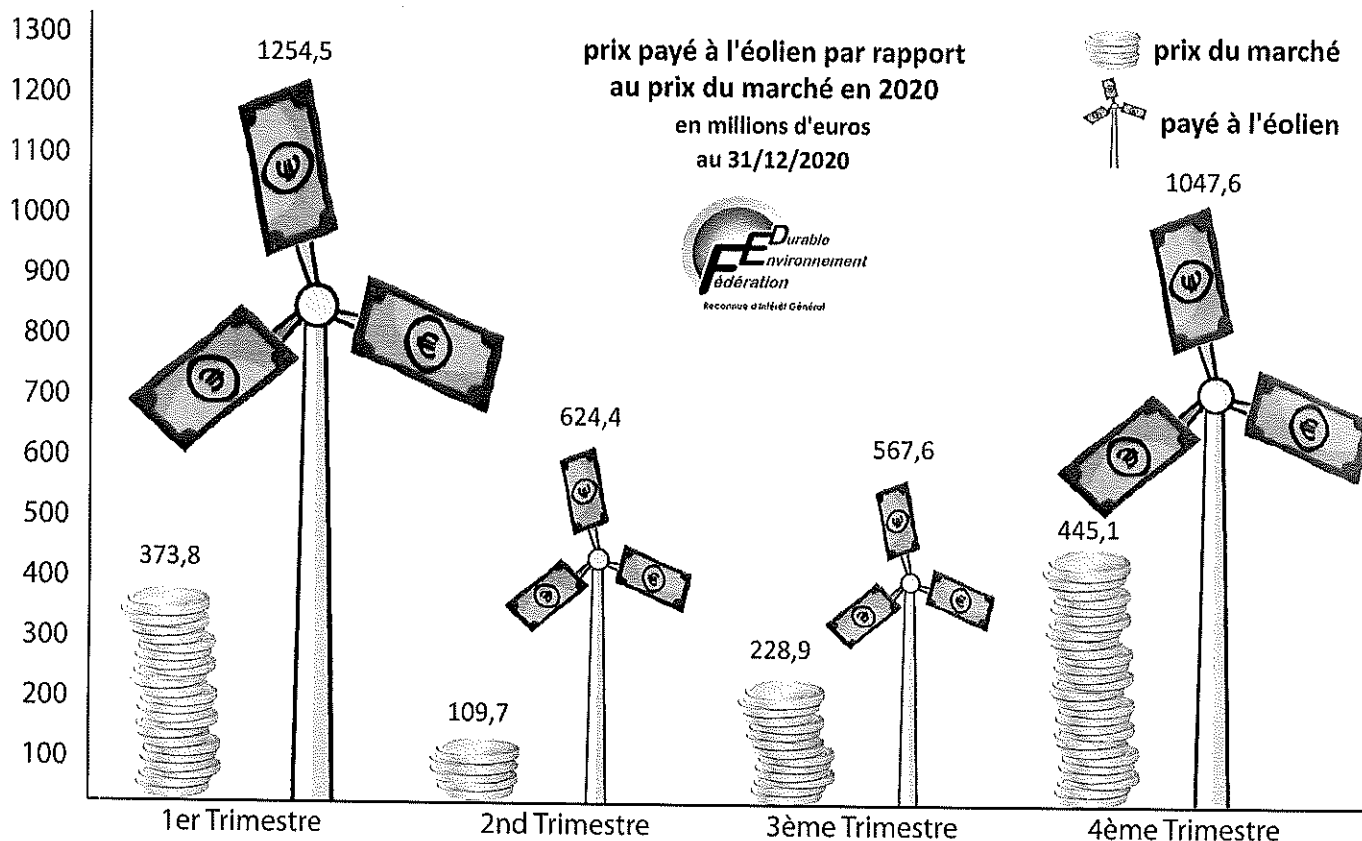
Puissance totale
 Une production des 227 éoliennes pour 790 000 personnes (*)
 Soit plus de 15 fois plus que le besoin des Vals de Saintonge
 Soit plus que le besoin de toute la Charente Maritime

(*) Source : 1000Watt
 Une culture de 3 MW produit l'équivalent de 3 500 personnes (nouveau calcul)

77
 e

COMMENT L'ÉOLIEN INDUSTRIEL DILAPIDE LES FINANCES PUBLIQUES :

au 31 décembre 2020 2,3 milliards d'euros ponctionnés dans les caisses de l'État !



	Prix de vente marché spot en millions d'€ (1)	Prix payé à l'éolien en millions d'€ (2)	Subventions à l'éolien en millions d'€ (3)	Ratio subventions / prix marché (3)	Taux de bonification du CA éolien (4)	Prod électrique éolienne en GWh (1)	% de l'éolien dans le mix électrique (5)
janvier	142,75	356,19	213,43	59,9%	149,5%	3 914,13	7,6%
février	136,28	505,87	369,45	73,0%	271,1%	5 559,02	11,6%
mars	94,79	392,46	297,15	75,7%	313,5%	4 312,71	9,3%
avril	24,69	204,40	176,95	86,6%	716,7%	2 246,13	6,2%
mai	36,86	236,19	197,98	83,8%	537,1%	2 595,45	6,8%
juin	48,18	183,81	135,54	73,7%	281,3%	2 017,40	5,9%
juillet	64,24	189,64	124,57	65,7%	193,9%	2 083,92	6,0%
août	71,78	182,06	110,29	60,6%	153,7%	2 000,71	6,0%
septembre	92,91	195,95	104,20	53,2%	112,2%	2 153,33	6,6%
octobre	148,60	376,51	227,84	60,5%	153,3%	4 137,44	10,3%
novembre	108,56	284,45	175,74	61,8%	161,9%	3 125,84	7,0%
décembre	188,00	386,65	206,22	53,3%	109,7%	4 248,95	Attente de publ
Cumul 2020	1 157,64	3 494,18	2 339,36	67,0%	202,1%	38 395,03	

(1) selon relevés horaires de Réseau de Transport d'Électricité en temps réel sur le site eco2mix. Le prix de vente sur le marché est une approche du CA réel de l'éolien corrigé au tarif du marché hors subventions.

(2) Selon la Commission de Régulation de l'Énergie : "Mise à jour des charges de service public de l'énergie" annexe 2 du 15/07/2020. Prix moyen de rachat de l'éolien 91,00 € le MWh.

(3) estimation résultant de la différence entre le prix du marché et le prix payé à l'ensemble du secteur éolien au prix moyen de 91,00 € le Mwh.

(4) Ce taux résulte des dispositions légales et réglementaires bonifiant le prix d'achat du MWh par rapport à son prix réel sur le marché spot. Évaluation moyenne sur l'ensemble du secteur éolien.

(5) source : eco2mix RTE energie M au 20-01-2021

Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://ahp.li/58647d799e184d3d9f53.pdf>. Voir aussi l'enquête d'Énergie et Vérité : « les milliards volés de l'éolien » sur youtube : https://www.youtube.com/watch?time_continue=1&v=hMmx8dGvSRw&feature=emb_logo

M. HEYDEN JBoul

(78)

M

18 rue du Bigonnier

17430 LA FERRIE Fudouin

Les Retenues, que dire !

5 c'est bien pour une petite commune

6 les habitants peuvent comprendre

9 c'est 113p surtout de 180m de haut

Mais je soutiens le projet initial,
je pense qu'il en faut et que c'est
mieux qu'une Centrale Nucleaire.

le 31/3/2021

~~Heyden~~

Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien
 en cours sur La Jarrie Audouin (83)-2 - Mars 2021

NOM	Prénom	Adresse ou ville	Signature	Commentaires personnels
De laforde	Prénique	1 Rue de St Jean La Chapelle batn		Refus de heulienne trop de bruits.
Broussard	Walia	8 Impasse du chêne St Pauloult		T-1 Blouville
DURON	JEAN PAUL	6 IMPASSE DU CHÊNE ST PAULOULT		MIGRATION OISEAUX PERTURBEE
Jules	Esthèbane	1 rue des Hilas St Pauloult		Trop
Gilberté	Auzane	22 rue de l'aumage		Trq c'est trop
BOUCHAIN	Margie Christine	1 Impasse du vieux Duits		TROP
Martin	Valérie	7 imp de la Ruelle		Stops
QUINQUENEAU	Roger	ST DENIS du pin		Bien de traps
LOPES	Antette	St Denis du PIN		Allez Ailleurs
Wacembourg Vaucluse	Fatida	ST DENIS du pin		ont dit STOP
Zemmache	Emilie	ST DENIS du Pin		Mettez les enmer!
Fogielhan	Bérenge	ST DENIS du pin		Assez!
Menehier	Samuel	ST DENIS du pin		Assez!

Nous nous opposons fermement au projet des 9 éoliennes sur La Jolie - Budouin.

80-3

NOM	Prénom	Adresse ou ville	Signature	Commentaires personnels
VIMET	Margine	11 Impasse du 11 novembre 17300 Rochefort		
TONNET	Mathieu	111 rue Voltaire 17300 Rochefort		
TESSERAU	Ophélie	5 Allée des Sarcents 17620 ECHILLAIS		
Fort	Magali	27 rue Gouffier 17300 Rochefort		
Paulé	Mathéo	44 rue Gouffier 17300 Rochefort		
KOZA	Ronan	47 rue Gouffier 17300 Rochefort		
HAUSSMANN	Camille	16 impasses du 11 Novembre 17300 Roche Fort		
OZANNE	Laurence	9 Allée de la Vierge 17200 ROYAN		
Broni	Valerie	95 rue de la Jolie La Rochelle		
MOREL	Amaurie	1 rue Touleux ROYAN		
CLIZURBO	Cécile	La Rochelle		
DEHAUSSE	Virginie	19 rue Curthies SAINTES		
DAIGRE	Patricia	38 Rue de Chagnillet PERIGNY		
SALOMON	lou	23 allée de St.lla 33950 Lége		



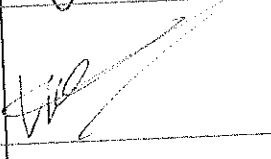
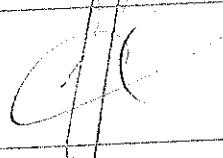

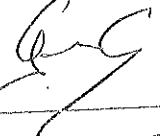






Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

- Mars 2021 -

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
PHILIPPE	Benjamin	Saint Pierre de l'Isle	19/03/2021	
PLANCHOT	Guillaume	Saint Pierre de l'Isle	19/03/2021	
BOUCARD	Bruno	Saint Pierre de l'Isle	19/03/2021	
PARIE	David	S ^t Pierre de l'Isle	19/03/2021	
SCHERER	Fredéric	S ^t Pierre de l'Isle	19/03/21	
SICARD	Roland	S ^t Pierre de l'Isle	19/03/21	
SICARD	Jérôme	S ^t Pierre de l'Isle	19/03/21	
SICARD	Marianne	S ^t Pierre de l'Isle	19/03/21	
COUSSAUD	Julien	ST Pierre de l'Isle	19/03/21	
ROBERT	Clg.	Antezant	19/03/21	
Yvon	Alain	Antezant	19 3 21	
Yvon	Manuella	Antezant	19 3 21	
Yvon	Albert	Antezant	19 3 21	
Portier	Eric	Saint Pierre de l'Isle	19 3 21	
Biriaux	Baptiste	Courcelles	19 3 21	
LEGRAND	Bruno	La Chapelle Baton	19-3-21	
GROSSIER	JP	La Chapelle Baton	19/3/21	
Beneau	Martin	La Chapelle Baton	19/3/21	

Je fais part de mon désaccord avec le projet estien
 en cours sur La Jarrie - Audouin - 80-6 - Mars 2021

NOM	Prénom	Adresse ou ville	Signature	Commentaires personnels
Roy	Eric	St Denis du Pin		
Audureau	Christophe	St Jean	audureau	
VERROT	LAURENT	St Denis Du Pin		
Viéville	Jac	St Denis du Pin		
Philippe	Frédéric	St Denis du Pin	Philippe	
LOYAL	Elanor	La Fayette		
GIRAULT	Caroline	Cortayolle	Girault	
SCHOULER	Anais	La Fayette		stop.
GRAZIANI	JAKY	La Fayette		
quatin	Arnaud	La Fayette		
Pierrot	Arnaud	La Fayette		
Kouffrad	Gilles	MOUTARON		
Summers	Michael	St-Laudon		Pollution

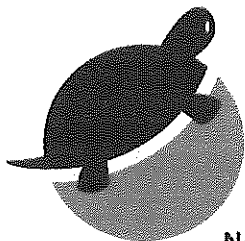
Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien sur La Jorie-Audouin 80-7 Mars 2021

NOM	Prénom	Adresse ou ville	Signature	Commentaires personnels
LAAROUS	Samuel	5 rue du bois 17400 Antecourt		
Renou	Alexandre	3 rue de la ^{Antecourt} Laurier		
l'Ronauceau	Louissette	6 rue de la grande Pierre		
MERCAUD	ARNAUD	20 RUE DE LA BOUILLONNE		
DUFOUR	Alexis			TROP y'en a TROP.
AUBIN	Denis	4 chemin des gabuies		Trop c'est peu de paysage visuel
ZINE TV	Chambine	2 Rue des Aghes ANTÉCOURT		!
gautier	Jane	5 rue St Floxme		trop
Tyaltzack	Anthony	LANDES		trop!!
Richard	Nicole	La chapelle Bâton		trop c'est trop
U.P. 12	M. Françoise	La chapelle Bâton		TROP
Luzac	Fulbert	La chapele Ziloué		bruit...
Dolabande	Kevin	Issue de St Jean		

La Chapelle
Bâton

Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien
 en cours sur La Jarrie - Audouin. 30-8 Mars 2021

NOM	Prénom	Adresse ou ville	Signature	Commentaires personnels
RENÉ	François	Ambzant		trop d'éolien
LEGRAND	Patricia	La Chapelle Bâton		Il y en a trop!
Mandou	Cédric	St Pardault		Trop d'éolienne dans le secteur
Auvray	Jean	St Pardault		paysage effrayé.
Bouvier	J. Pierre	ST Pardault		Eux-même -
Vignardet	Thomas	ST PARDULT		paysage
GAZIER	Joseph	ST PARDULT		paysage
Goudy	Sylvie	S. Pardault		paysage
Robin	Cyril	St Pardault		pas utile
WAREMBOURG	Gyldaine	St Denis du Pin		Y en a trop
Jean	Schneider	St Denis du Pin		Trop encombré
Devillers	Nicolas	St Denis du Pin		paysage
Robert	Paul	ST Denis du Pin		Y en a trop



NATURE 17
ENVIRONNEMENT

2 avenue Saint-Pierre
17700 Surgères

05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr

www.ne17.fr

Monsieur Philippe BERTHET
Commissaire-Enquêteur
Mairie La Jarrie-Audouin
4 Route de Loulay
17330 La Jarrie-Audouin

Par mail :
pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Surgères, le 30 mars 2021

Objet : Déposition à l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'un parc éolien à La Jarrie-Audouin (17330)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Par la présente, Nature Environnement 17 souhaite apporter sa contribution à l'enquête publique concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de neuf aérogénérateurs et deux postes de livraison sur la commune de La Jarrie-Audouin (17330).

Nos observations portent sur la prise en compte du patrimoine naturel et des enjeux afférant dans l'étude d'impact. Malheureusement, cette dernière ne présente pas la complétude et la qualité attendues dans ce genre de dossier.

Plusieurs manquements sont d'ailleurs soulevés par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) dans son avis du 18/09/2020 : « *Le projet s'implante dans une zone qui présente une grande richesse sur le plan de la biodiversité, particulièrement sur l'avifaune et les chiroptères. [...] Au regard de la forte concentration d'éoliennes dans le secteur retenu, la MRAE considère que le dossier devrait justifier plus clairement que les effets cumulés ne remettent pas en cause les conclusions de l'étude d'impact quant à l'intégration environnementale du projet. Les impacts du raccordement électrique du parc devraient être intégrés à ceux du projet, tant en phase de réalisation qu'en phase d'exploitation, ce qui n'est pas le cas dans le dossier présenté. Globalement, l'absence de variantes alternatives d'implantation du projet et l'insuffisance des mesures d'évitement ou de réduction de ses impacts, potentiellement forts avec des enjeux importants, traduisent une carence dans la mise en œuvre de la séquence éviter-réduire-compenser, dite séquence ERC, qui fonde l'évaluation environnementale. La MRAE considère dès lors que le niveau de prise en compte de l'environnement par le projet devrait être amélioré.* »

Cependant Nature Environnement 17 a identifié d'autres manquements non négligeables :

- **Consultation des données naturalistes existantes insuffisante**

Plusieurs espèces n'ont pas été répertoriées dans le cadre de l'étude d'impact, espèces pourtant bien présentes sur le secteur d'étude (données issues de la base de données Faune Charente-Maritime – LPO). Citons par exemple pour les amphibiens, la Grenouille agile *Rana dalmatina* et le Crapaud épineux *Bufo spinosus*. De même pour les Reptiles, la Couleuvre esculape est connue sur le site, et malgré l'absence de données liées à une sous-prospection de ce secteur par les équipes des associations naturalistes, il est très probable, au vu des populations présentes à proximité et des milieux répertoriés, que la Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*, la Couleuvre helvétique *Natrix helvetica* et la Couleuvre vipérine *Natrix maura* soient toutes trois présentes sur le secteur d'étude, y compris dans la ZIP.

La Gallaselle, *Gallasellus heilyi*, est un petit crustacé endémique des eaux souterraines du centre ouest de la France. C'est une espèce à haute valeur patrimoniale, classée « vulnérable » sur la liste rouge nationale (MNHN, 2012), et pour laquelle la région Poitou-Charentes a une responsabilité forte et un devoir d'action. Elle a été retenue comme « espèce prioritaire » par le Conseil national scientifique en charge des grandes orientations de la SCAP (circulaire du 24/06/2010).

Christophe DOUADY (université Lyon 1) avait collecté en décembre 2008, puis en avril 2016, un nombre conséquent de Gallaselles, faisant état d'une belle population, sur 2 sources présentes à proximité immédiate de la ZIP : La Fontaine au Roi (commune de la Jarrie-Audouin), située à 350 mètres de l'éolienne 5 et 450 de l'éolienne 6 du présent projet ; et à la Fontaine des Veuves (commune de Saint-Pierre-de-l'Isle), située à moins d'1,8 km des éoliennes 8 et 9. Cette espèce n'est pourtant pas prise en compte dans l'étude d'impact et n'est citée à aucun moment.

Les éoliennes seront sur le même bassin versant que ces populations de Gallaselle. Or, les risques de dégradation voir de destruction de son habitat sont fort envisageables lors de la phase de travaux, au vu de la faible profondeur des nappes phréatiques en Poitou Charentes

- **Sous-évaluation des enjeux liés au contexte environnemental**

Certaines éoliennes, notamment les éoliennes 4, 5, 6 et 7, seront implantées au beau milieu de la seule zone bocagère humide de la commune, composée de haies, bosquets, terres cultivées, prairies pâturées, sources et fontaines. Ces milieux sont d'une extrême richesse en termes de Biodiversité, notamment en insectes, très favorable aux populations de Chiroptères qui disposent en plus de nombreux arbres creux (frênes et érables têtards à l'abandon) qui offrent un gîte conséquent pour les espèces cavernicoles.

Le projet n'envisage aucune précaution pour les chiroptères plus particulièrement compte tenu de la méconnaissance actuelle de leurs circulations, alors même qu'il s'agit d'une recommandation forte du SRE Poitou Charente.

S'il est vrai que les aménagements envisagés se situent en dehors des zones humides existantes ou potentielles répertoriées, ces zones humides, constituent actuellement un corridor par « pas japonais » de la Trame bleue, en alternance avec des secteurs de plaine de faible largeur. Le passage des espèces notamment volantes, d'une zone humide à l'autre traversant ces zones de plaine où seront implantées les éoliennes sera alors fortement perturbé, sinon impossible du fait de la présence de celles-ci.

L'étude ne mentionne pas le projet communal de restauration de la trame verte et bleue, dont la planification a été établie entre 2016 et 2018, à une échelle plus précise que le document régional. Ce projet témoigne de la volonté locale de préserver la biodiversité remarquable et ordinaire en associant l'ensemble de la population, notamment les scolaires, et des acteurs économiques. En introduisant des éléments de rupture de ces trames, le projet de parc éolien tel qu'il est présenté avec les insuffisances notées par la mission régionale de l'autorité environnementale complétées par le présent courrier s'avère antagoniste avec l'objectif local de protection et de valorisation de la biodiversité.

- **Définition des aires d'étude contraire aux préconisations du guide de l'étude d'impact des parcs éolien terrestres (MEEM, 2016)**

Pour mémoire, le guide de l'étude d'impact des parcs éolien terrestres (MEEM, 2016), précise p.20, concernant les aires d'étude à prendre en compte que :

- La zone d'implantation potentielle (ZIP) est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes ; elle est déterminée par des critères techniques et réglementaires (...).
- L'aire d'étude immédiate inclut cette ZIP et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres ; c'est la zone où sont menées notamment les investigations environnementales les plus poussées et l'analyse acoustique en vue d'optimiser le projet retenu. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).
- L'aire d'étude rapprochée correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition, utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. **Sur le plan de la biodiversité, elle correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante. Elle doit être étendue de 6 à 10 km autour de la ZIP.**
- L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels (...).

Or, on peut lire p.50 de l'étude d'impact que l'aire d'étude rapprochée n'est étendue que de 2 km autour de la ZIP et fait uniquement l'objet de recherche de gîtes à Chiroptères (p. 16 de l'Etude écologique relative au projet éolien de La Jarrie-Audouin (17), annexée en tome 4.4 de l'étude d'impact)

Ainsi, relevons que toute l'étude naturaliste, pour un projet d'une telle ampleur, et impactant potentiellement des espèces de faune volante ayant de grands rayons d'action (oiseaux et chauves-souris), ne s'est cantonnée presque exclusivement qu'au sein de la ZIP et dans un rayon de 500 m autour de celle-ci.

Là encore, il s'agit de **manquements visant à minimiser les enjeux et impacts environnementaux du projet. Relevons également que les recommandations nationales du MEEM en la matière n'ont pas été respectées.**

- **Evaluation des zonages environnementaux proches**

Le projet se situe à proximité immédiate du massif forestier de Chizé-Aulnay et de la vallée de la Boutonne, principal affluent du fleuve Charente, où les enjeux concernant la biodiversité sur ces deux sites sont majeurs. En attestent ainsi les très nombreux zonages réglementaires ou d'inventaire relevés dans l'étude.

On ne compte pas moins de 8 sites Natura 2000 au sein de l'aire d'étude éloignée de 20 km, dont 2 à moins de 7 km de la ZIP. Ceci démontre les enjeux biologiques très importants du secteur.

Parmi ces sites Natura 2000, la plupart ont été créés pour la conservation des oiseaux (Marais Poitevin, Plaine de Néré à Bresdon, Plaine de Niort Sud-est), dont certains sont reconnus d'importance internationale pour la **conservation des oiseaux et principalement pour les oiseaux migrateurs** (Anatidés, limicoles,

etc.). Les échanges entre les sites côtiers, marais arrière littoraux et les marais intérieurs comme ceux de la Boutonne sont réguliers et ont été démontrés par plusieurs études menées par la LPO et l'Université de La Rochelle, notamment pour certaines espèces de limicoles aujourd'hui menacées comme la Barge à queue noire par exemple.

Les autres sites Natura 2000 concernent la conservation des chauves-souris (Massif forestier de Chizé-Aulnay, situé à 5 km du projet) avec la présence d'un site d'importance internationale (Carrières de Saint-Savinien), à 19 km du projet.

- **Absence des données relatives à des cavités pouvant être utilisées comme gîtes pour les Chiroptères**

La page 200 de l'Etude écologique relative au projet éolien de La Jarrie-Audouin (17), annexée en tome 4.4 de l'étude d'impact ne fait état d'aucune cavité naturelle dans l'aire d'étude rapprochée. Une cavité au moins est pourtant connue de Nature Environnement 17 et de la mairie chez un particulier de la commune, cavité présentant un potentiel pour l'hibernation des chiroptères. Si cette cavité n'est pas « naturelle », elle n'en présente pas moins un enjeu pour ces espèces.

- **Analyse et interprétation des résultats**

La **Barbastelle d'Europe** est considérée comme quasi menacée (NT) sur les listes rouges nationale et régionale et ressort ainsi comme ayant un enjeu « modéré ». Or, il s'agit d'une des trois seules espèces de Nouvelle-Aquitaine étant inscrite sur la liste rouge européenne comme « Vulnérable », tout comme le Murin de Bechstein et le Rhinolophe euryale. De plus, le Plan Régional d'Actions précise que **la Nouvelle-Aquitaine accueille une des plus importantes populations nationales de l'espèce et possède ainsi une responsabilité majeure pour la conservation de cette espèce**, jugée prioritaire. Les inventaires chiroptérologiques menés dans le cadre de l'étude d'impact ont d'ailleurs recensé une forte activité de cette espèce sur le point d'écoute n°5, situé à moins de 500 m du projet d'implantation de l'éolienne n°1. La Barbastelle d'Europe devrait ainsi ressortir comme une espèce à enjeu « fort » et non « modéré ».

La présence du **Minioptère de Schreibers** est notée comme très peu probable (p. 200 de l'Etude écologique relative au projet éolien de La Jarrie-Audouin (17), annexée en tome 4.4 de l'étude d'impact), sans donner d'explication quant à la définition de cette probabilité. Des gîtes conséquents pour cette espèce sont pourtant connus à moins de 20 km de la ZIP, et l'espèce est connue pour chasser jusqu'à 50 km de son gîte. L'espèce a d'ailleurs été détectée lors des études acoustiques de l'étude d'impact ! Le **Minioptère de Schreibers est classé « quasi menacé » au niveau mondial et européen, « vulnérable » en France, et « en danger critique d'extinction » en Poitou-Charentes** » (et non VU comme indiqué dans le tableau 44 p.143). **Cette espèce a ainsi vu ses effectifs chuter de 72 % en Poitou-Charentes entre 1995 et 2019 et est aujourd'hui au bord de l'extinction.** La dernière colonie connue de l'espèce en Charente-Maritime se trouve dans le site Natura 2000 des Carrières de Saint-Savinien, à 19 km du projet. **Cette espèce est considérée comme étant de « sensibilité forte » à l'éolien** car pratiquant régulièrement des vols à altitude élevée. Cette espèce est aussi connue pour se déplacer parfois à plus de 50 km de ses gîtes pour gagner ses terrains de chasse. Elle est donc particulièrement exposée vis-à-vis d'un projet comme celui-là. Pourtant, le cabinet d'étude conclut à un enjeu modéré pour cette espèce.

Il en est de même pour le **Grand murin**, espèce qui a vu **ses effectifs chuter de 38 % en Poitou-Charentes entre 1995 et 2019**, jugée prioritaire en Nouvelle-Aquitaine et dont la seule colonie départementale se trouve

également dans les carrières de Saint-Savinien à 19 km du projet. Pourtant, l'espèce n'est même pas citée dans la synthèse des enjeux chiroptérologiques (p. 155 de l'étude d'impact).

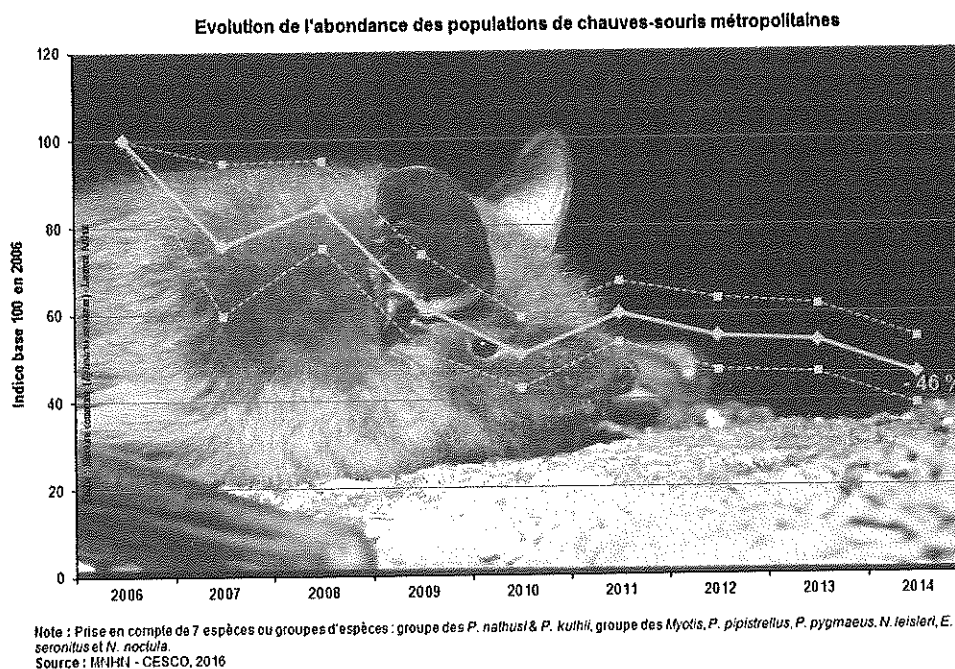
C'est également le cas du Grand rhinolophe. Concernant le Grand rhinolophe, de nombreux échanges nord-sud ont lieu, reliant les colonies de mises bas situées dans les Deux-Sèvres aux sites d'hibernation de Charente-Maritime. De très nombreux trajets concernent des distances de plus de 80 km. Le record entre colonie de mise bas et sites d'hibernation est aujourd'hui de 250 km pour une jeune femelle qui a rejoint une cavité d'hibernation du Lot après être née en Gironde. **Pour cette espèce, les échanges et déplacements se produisent essentiellement le long des lisières boisées et vallées alluviales dont la vallée de la Boutonne qui constitue un des axes majeurs de déplacement. La présence d'un des plus importants sites français pour l'hibernation de l'espèce avec 600 à 900 individus, à moins de 20 km du projet (site Natura 2000 des Carrières de Saint-Savinien, par ailleurs site d'importance INTERNATIONALE pour les chiroptères), doit amener à considérer les enjeux pour cette espèce !**

On note ainsi que 7 espèces présentent une sensibilité FORTE à l'éolien et 2 une sensibilité MOYENNE.

Parmi ces espèces de sensibilité FORTE et MOYENNE, certaines comme les Pipistrelles (non inscrites sur les Listes Rouges), ont vu leurs statuts de conservation se dégrader selon différentes échelles géographiques (espèces classées comme « quasi menacées ») et doivent donc à ce titre retenir notre attention.

Parmi elles, on retrouve les quatre espèces de Pipistrelles (Pipistrelle commune, de Kuhl, de Nathusius et pygmée), particulièrement sensible au risque de collision éolien.

Les évolutions des effectifs de ces espèces deviennent en effet très préoccupantes à en juger par les récentes publications du MNHN qui mentionnent une baisse de 46 % des effectifs des espèces communes en 2006 et 2014 (MNHN-CESCO, 2016) et -38 % entre 2006 et 2016 (MNHN / AFB, 2018), comme l'indiquent les deux graphiques ci-après.



État des populations de chauves-souris

38 % des chauves-souris ont disparu en métropole entre 2006 et 2016.

ÉVOLUTION DE L'ABONDANCE DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS MÉTROPOLITAINES

En indice base 100 en 2006



Notes : prise en compte de sept espèces ou groupes d'espèces (groupe des Myotis, P. kuhlii, P. pipistrellus, P. pygmaeus, E. seronitus, N. leisleri et N. noctule) ; la valeur indiquée sur le graphique correspond à la tendance observée sur la période 2006-2016 (calculée à partir de la pente de la droite de régression linéaire, matérialisée en pointillés sur le graphique).
Source : programme Vigie-Chiro de Vigie-Nature. Traitements : CESCO - UMS PatriNat (AFB-CNRS-MNHN), 2017

- **Analyse des impacts cumulés et mesures ERC (Eviter-Réduire-Compenser)**

Comme le reprend dans son rapport la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) dans son avis du 18/09/2020 : « Le dossier présente les projets sur une zone de vingt kilomètres autour du site, considérés comme pouvant avoir des effets cumulés avec le parc éolien projeté (cf. pages 285 et suivantes de l'étude d'impact). L'analyse ne relève pas de problématique majeure, mais reste relativement superficielle dans un contexte où la présence de nombreux parcs éoliens justifient une approche plus détaillée, tant pour le milieu naturel (impact sur les corridors de déplacement) que pour le milieu humain (bruit et paysage). La Mission Régionale d'Autorité environnementale considère que l'analyse des effets cumulés devrait être prise en compte pour justifier le site retenu. De façon plus générale, elle estime que les différents résultats présentés, tant pour le milieu humain que le milieu naturel, demandent à être précisés en prenant en compte les effets cumulés, cette approche étant présentée de façon déconnectée du reste de l'étude d'impact ».

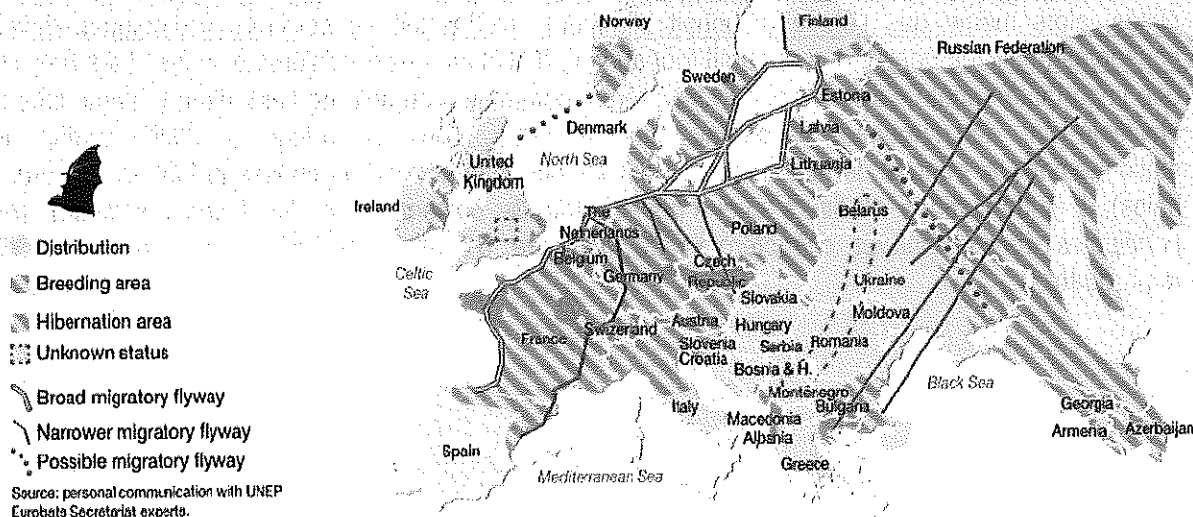
La carte présentée en p. 289 de l'étude d'impact montre ainsi que ce projet s'inscrit dans un contexte géographique où le développement éolien est massif dans les 20 km alentours.

Conformément à la réglementation ICPE en vigueur, tous ces parcs ont normalement fait l'objet, au moins une fois, d'un suivi de la mortalité. Or, **ces résultats ne sont pas présentés dans cette étude, alors qu'ils permettraient d'évaluer les impacts déjà connus sur les parcs éoliens proches et, le cas échéant, les mesures correctives pouvant être mises en œuvre : ceci est un manquement grave.**

Les suivis de la mortalité menés par Nature-Environnement 17 sur les parcs éoliens proches de Saint-Crépin (2008 et 2011), et de Courant-Nachamps (2018, 2019, 2020), attestent de la découverte de plusieurs cadavres de chiroptères (Pipistrelle de Nathusius, Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl et Sérotine commune), mais aussi d'oiseaux (Milan noir, Faucon crécerelle, Buse variable, Roitelet à triple bandeau, Rougegorge, etc.).

Ces espèces sont principalement impactées durant la période de migration automnale (août à novembre) où des milliers d'individus migrent depuis l'Europe du Nord et de l'Est pour gagner l'Europe occidentale. Les principales voies de migration, comme pour les oiseaux, se concentrent le long de la façade maritime, et le long des vallées alluviales (Cf. carte ci-après illustrant la migration de la Pipistrelle de Nathusius).

Nathusius' pipistrelle distribution and migration



L'impact de l'éolien sur les chiroptères est connu et étudié depuis maintenant plus de 20 ans en France mais aussi ailleurs en Europe (Allemagne notamment) et outre Atlantique (Etats-Unis principalement). De nombreuses recherches se développent pour tenter de mieux comprendre le phénomène et plusieurs **démontrent l'impact parfois important de l'éolien sur les chauves-souris avec par exemple l'estimation de 200 000 chauves-souris tuées par an en Allemagne (Voigt, 2012) et en moyenne 276 000 chauves-souris tuées en 2015 en France (ADEME, 2017)**. Ces chiffres rejoignent les chiffres avancés pour les USA... Une étude établit un bilan par continent de l'impact de l'éolien dans le monde (Cf. Arnett et al., 2016). Ces mortalités ont un effet considérable sur ces espèces qui ne produisent qu'un jeune par an au mieux.

Les causes de mortalité se produisent par collision ou par barotraumatisme (Arnett et al., 2008 ; Baerwald et al., 2008). Selon leurs comportement et habitudes de vol, les espèces de chauves-souris sont affectées différemment par les éoliennes (Rydell et al., 2010 ; Santos et al., 2013). Les espèces dites « chasseuses aériennes », qui utilisent les milieux ouverts pour chasser et se déplacer, ainsi que les espèces migratrices à longue distance (par ex. *N. noctula*, *N. Leisleri*, *P. nathusii*), sont exposées à un risque de collision très élevé avec les éoliennes (Bas et al., 2014). Au contraire, le risque de collision est moindre pour les espèces glaneuses qui ont tendance à voler près de la végétation (Rodrigues et al., 2015).

Pour ces dernières, il semble toutefois qu'il y ait un impact non négligeable lié à l'effarouchement et la perte d'habitats de chasse, souvent supérieur à 1km des machines (Barré K., 2017).

Devant ces constats, l'étude présente de nombreuses lacunes. En découlent donc des mesures ERC (Éviter-Réduire-Compenser) qui ne sont pas à la hauteur de la prise en compte de ces espèces.

Il est regrettable que certaines machines se trouvent si proches des boisements et des haies alors qu'EUROBATS et la SFPEM recommandent au moins 200m d'éloignement : Ces éoliennes sont toutes situées à environ 180m des lisières boisées. Le rapport de l'autorité environnementale de Février 2021 stipule d'ailleurs, en page 22, les distances d'éloignement entre l'extrémité des pales d'éolienne et la canopée des éléments boisés. Selon ce document, **ces distances sont inférieures à 90 mètres pour 7 des 9 éoliennes !!! avec des distances d'environ 50 mètres pour 3 d'entre elles (éolienne n°2, 3 et 8) !!!** Nous sommes donc loin des recommandations en vigueur à ce sujet !

Notons aussi qu'il est prévu l'arrachage de 95 ml de haie, difficile ici de démontrer que les impacts ont été évités, alors même que l'étude reconnaît elle-même qu'il s'agit de corridors écologiques devant être conservés (maillage bocager). Il apparaît tout au long de l'étude que les lisières boisées et les haies abritent une importante variété d'oiseaux et de chiroptères, notamment au sein de l'aire d'étude immédiate (habitat privilégié par de nombreux passereaux pour hiverner, zone de refuge et d'alimentation, lieu de stationnement en période de migration, ... Pour les chiroptères zone de chasse le long des lisières et des haies). L'étude indique d'ailleurs que « *Les lisières de boisements et les haies constituent donc les principales zones d'intérêt chiroptérologique de l'aire d'étude. L'activité y est forte et la diversité remarquable* ».

Conclusion

Les principales remarques formulées ici concernent la Gallaselle, la prise en compte des corridors entre zones humides, et les chauves-souris (identification des enjeux, des espèces, et des cycles de vie). Les enjeux concernant les oiseaux et les insectes ne sont pas traités ici en détail faute de temps pour analyser le dossier dans son entier, mais n'en représentent pas moins un enjeu considérable, semble-t-il sous-évalué dans cette étude.

Au vu des remarques formulées, et notamment des insuffisances manifestes de l'étude d'impact, Nature Environnement 17 émet **un avis défavorable** au projet et vous invite à en faire de même.

En effet, ce projet est de nature à porter atteinte au fonctionnement écologique de nombreux écosystèmes naturels remarquables pour la Charente-Maritime, et aurait, selon nous, un impact significatif sur les populations d'oiseaux, de chauves-souris et de Gallaselle présentes, alors même que la collectivité est mobilisée pour la protection et la valorisation de cette biodiversité.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Gérard FRIGAUX,
Président de Nature Environnement 17



Le 31 Mars 2021 à 23 heures 59'

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Philippe BERTHET déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant tout le mois de Mars 2021 jours consécutifs, du 1er au 31 mars 2021 de _____ heures à _____ heures et de _____ heures à _____ heures

Heures d'ouverture de la Mairie de la Jaille-Audouin + internet (sites) de 0h à 23h59'59"

Les observations ont été consignées au registre

par 28 personnes (pages n° 2 à 16).

En outre, j'ai reçu 54 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre : sur courriels ou pétitions

- 1 lettre en date du _____ de M _____
- 2 lettre en date du _____ de M _____
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

voir liste jointe

signature

